

## **DECISION DU PRESIDENT N°2023-016**

**Objet : Concours financier du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets « plus en avant » - Projet de requalification et rénovation du plateau sportif du gymnase intercommunal de Cadenet**

Nous, Robert TCHOBDRENOVITCH, Président de la Communauté territoriale Sud Luberon,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 et L2122-23,  
Vu la délibération n°2021-044 du Conseil communautaire en date du 27 mai 2021 portant délégation de pouvoirs au Président de la communauté de communes pour la sollicitation de subventions,

Considérant ce qui suit :

COTELUB, dans le cadre de sa compétence en matière d'entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaires et en cohérence avec les objectifs du projet de territoire, a souhaité rénover le plateau sportif du gymnase de Cadenet.

Dans ce contexte, il est sollicité une subvention du Département de Vaucluse.

### **DECIDE**

**Article 1** De solliciter le concours financier **Concours financier du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets « plus en avant »** à hauteur de 263 534,40 € soit 30 % du montant prévisionnel des dépenses éligibles à ce dispositif.

**Article 2** De définir le plan de financement du projet comme suivant :

<b>Projet de requalification et rénovation du plateau sportif du gymnase intercommunal de Cadenet</b>	<b>878 448 € HT</b>	
<b>FINANCEMENT SOLLICITE</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT</b>
Etat	50%	439 224,00 €
Conseil Départemental « Plus en avant »	30%	263 534,40 €
Autofinancement COTELUB	20%	175 689,60 €

- Article 3** De dire que cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.
- Article 4** De préciser que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Article 5** De charger la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse, Madame la Trésorière de Pertuis.

Fait à La Tour d'Aigues, le 27 FEV. 2023

Robert TCHOBDRENOVITCH  
Président de la Communauté Territoriale  
Sud Luberon

